

Politique environnementale de MTEX



Etant le plus grand producteur agricole d'Israël, dont les activités sont fondées sur les ressources naturelles, MTEX s'est engagé à préserver ces ressources, identifier et continuellement mesurer leur influence sur l'environnement, réduire leurs effets négatifs et éviter tout dommage environnemental au profit du public, des générations futures et pour le bien de la société elle-même.

MTEX souscrit aux principes suivants :

1. MTEX reconnaît que les ressources naturelles qu'il emploie pour les activités agricoles constituent un capital public qui doit servir les générations futures.
2. MTEX gère ses affaires conformément aux méthodes d'agriculture durable et aspire à un juste équilibre entre le développement économique et la préservation des ressources naturelles.
3. MTEX se conforme au minimum à toutes les normes, lois et tous les règlements relatifs à l'environnement et aspire à des performances environnementales au-delà de la simple conformité.
4. MTEX est constamment attentif à éviter tout dommage à l'environnement et mène ses activités de manière à minimiser son empreinte écologique.
5. MTEX examine et mesure constamment et continuellement son impact environnemental en tant qu'entreprise agricole, ainsi que ses effets dans les domaines de l'énergie, la consommation d'eau, l'utilisation de fertilisants et de pesticides, les déchets et les émissions gazeuses.
6. MTEX s'engage à déterminer les indices de performance environnementale (IPE), afin de réduire son impact environnemental.
7. MTEX agit avec transparence et décence vis-à-vis de l'environnement et publie des données fiables et pertinentes.
8. MTEX s'est engagé à continuer à initier encore plus de réductions de son impact environnemental, tout au long de la chaîne de fourniture et a l'intention d'adhérer aux initiatives environnementales aussi bien locales qu'internationales des agences de gouvernements, des organisations écologiques et MTEX a la volonté de continuer le dialogue avec les diverses parties prenantes.

La politique environnementale sera implémentée avec en vue les objectifs suivants :

- A. Confier au Vice-président Agriculture de MTEX la responsabilité de l'implémentation de sa politique environnementale, et il en rendra compte directement du PDG.
- B. Générer une culture d'entreprise qui encourage la conscience, l'engagement et la participation des employés à la politique environnementale.
- C. Consacrer des ressources, y compris humaines professionnelles, à l'implémentation de la politique environnementale.
- D. Etablir un système de gestion environnementale, mesurer et surveiller les IPE suivants, fixer des objectifs environnementaux précis et un calendrier pour les atteindre :
 - La consommation énergétique dans toutes les procédures d'entreprise (machinerie agricole, équipement motorisé dans les stations fruitières, les véhicules des employés, le transport et la logistique) ;
 - Economies d'eau fraîche et utilisation d'eau de récupération traitée ;
 - Réduction et amélioration sur l'utilisation des matières premières agricoles, particulièrement les fertilisants et les pesticides ;
 - Aspects de l'occupation des sols ;
 - Réduction des déchets, recyclage et récupération ;
 - Réduction des émissions gazeuses pour l'entreprise et ses produits.
- E. Initier des systèmes de mesure efficaces et aspirer à atteindre les objectifs fixés, sans aucune exception.
- F. Le Vice-président responsable réunira toutes les données et établira un rapport annuel pour la direction de l'entreprise. Ce rapport sera établi à la fin de l'année agricole.
- G. La politique environnementale sera publique et elle sera publiée sur le site internet de l'entreprise.